

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

28 NOVEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le **JEUDI 28 NOVEMBRE 2019, (la séance du 27 novembre ayant été ajourné pour faute de quorum), à 19 h 30**, à laquelle:

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Gilles Laplante	, maire suppléant de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Vincent Gingras	, maire suppléant de Latulipe-et-Gaboury
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M ^{me} Sylvie Dulong	, mairesse suppléante de Rémigny
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M ^{me} Jessica Morin-Coté	, greffière et secrétaire-trésorière adjointe
M ^{me} Monia Jacques,	, directrice de l'aménagement et du développement du territoire
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 30.

11-19-388

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION À LA SÉANCE AJOURNÉE.

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil prévue le 27 novembre 2019 a dû être ajournée faute de ne pouvoir atteindre le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents à la séance du conseil du 27 novembre 2019 ont ajourné la séance au 28 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents à la séance ajournée du 28 novembre 2019 ou sont représentés par leur suppléant;

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation à la séance du conseil du 28 novembre a été signifié à tous les membres présents, mais qu'il ne respectait pas le délai prévu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE RENONCER** à l'avis de convocation à la séance ajournée dans le délai prévu.

11-19-389

OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE AJOURNÉE À 19 H 30.

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **D'OUVRIR** la séance du conseil de la MRC.

11-19-390

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE.

M^{me} Bolduc souligne les moments pénibles que vit actuellement un collègue et demande aux membres du conseil d'avoir une pensée pour M. Daniel Bourgault, président de la SDT.

La préfète invite M^{me} Côté, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues, qui a représenté la MRC de Témiscamingue devant la commission parlementaire sur le projet de loi 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, à partager son expérience auprès des membres du conseil.

Lors de la commission parlementaire, le mémoire a été présenté. M^{me} Côté mentionne que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ne semblait pas très réceptif aux commentaires de la délégation. Le ministre a axé sur les points positifs et sur la position d'une commission scolaire qui voyait d'un œil positif le projet de Loi. Somme toute, elle a toutefois apprécié son expérience et espère pouvoir assister à une commission parlementaire à nouveau.

M^{me} Bolduc cède, par la suite, la parole à M. Nico Gervais, maire de Notre-Dame-du-Nord. Leur municipalité a souligné le travail des pompiers de son territoire en organisant une soirée de reconnaissance pour ceux-ci. Il s'agit d'une idée de Madame Lynne Delorme, conseillère à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, afin de souligner le départ à la retraite de plusieurs pompiers. Neuf pompiers ont obtenu la médaille du gouverneur général du Canada pour souligner 20 ans ou plus de services comme pompier. M. Gervais remercie M^{me} Bolduc d'être venue souligner cet événement avec eux.

M^{me} Bolduc informe le conseil de la conférence de presse de LVL Global qui a eu lieu aujourd'hui et qui annonçait un investissement de 6 millions de dollars pour une bouilloire de biomasse. LVL Global se démarque dans son propre créneau, d'autant plus qu'il est en complémentarité avec les autres entreprises forestière du territoire. Elle félicite l'entreprise pour leurs efforts environnementaux.

Arrivée à mi-mandat, M^{me} Bolduc fait le bilan de ses deux dernières années à la préfecture. Pour ce faire, elle revient sur les propositions qu'elle a mises de l'avant lors de sa campagne électorale. La première de ces propositions était de créer une grande solidarité au Témiscamingue. Elle considère avoir réussi à promouvoir cette solidarité autant sur le territoire témiscamien qu'en Abitibi-Témiscamingue avec la collaboration des préfets. Elle souligne qu'il y a longtemps que la région n'a connu une cohésion aussi forte. Durant ces deux dernières années, elle mentionne le beau travail des élus qui ont toujours répondu dignement et qui ont mis de l'avant toute l'information dont ils disposent. Lors de sa campagne, M^{me} Bolduc visait quatre grands enjeux : l'habitation du territoire, le développement du territoire, la desserte des citoyens et la valorisation et l'appropriation du territoire. Aujourd'hui, ensemble, les élus peuvent considérer qu'ils ont plusieurs réalisations à leur actif, qu'ils se sont occupés de toutes les communautés.

Les élus ont parfois été confrontés à des situations difficiles, mais à chaque fois, ils ont choisi d'appuyer les municipalités du territoire.

Au niveau de la Planification Stratégique, les pôles d'excellence déterminés permettent de créer des partenariats très intéressants entre les municipalités et les organismes du territoire. C'est le cas, notamment, du partenariat avec l'UQAT pour l'agriculture biologique et le projet de minicentrale hydroélectrique Onimiki. Il est également essentiel de préserver les services de proximité offerts sur le territoire et de demeurer inventif pour les améliorer. Les élus se donnent les

moyens afin de conserver ou de développer des épiceries, des stations d'essence et d'autres projets.

Il y a aussi un engagement avec la connectivité cellulaire et le projet Mobile A-T qui devrait être terminé d'ici mars 2021.

Finalement, après 2 ans à la barre de la MRC de Témiscamingue, M^{me} Bolduc considère que les élus ont drôlement bien travaillé et que de belles choses attendent le Témiscamingue pour les 2 prochaines années. Elle regarde le bilan des deux dernières années avec beaucoup de fierté et se tourne maintenant vers l'avenir. La préfète précise que des engagements restent à être réalisés et qu'à ce titre, elle souhaite bien poursuivre son travail afin de les concrétiser.

11-19-391

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2019.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2019 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Des questions sur l'embauche d'un chargé de projet pour l'infrastructure aquatique du Témiscamingue, sur l'avancement des démarches pour la construction d'une nouvelle infrastructure aquatique, de la vente de la piscine actuelle par la Ville de Ville-Marie, des actions possibles par les citoyens pour favoriser la réconciliation avec les autochtones sont posées par des membres de l'assistance.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI.

Le 2 novembre dernier a eu lieu le grand GAMME à Kebaowek qui avait comme thème le projet de développement de la filière hydroélectrique Onimiki. Cette rencontre fut un succès. À la suite de cette rencontre, des discussions ont été entreprises avec la communauté de Mashteuiatsh pour qu'elle puisse apporter de l'aide et du soutien lors de l'élaboration du projet.

Des discussions seront notamment engagées avec Développement PEK qui met à profit son expertise pour contribuer à l'acquisition, la réalisation et l'opération de projets communautaires d'énergie renouvelable, tels que les projets de minicentrale hydroélectrique sous forme de partenariat. Les suivis à ce dossier seront effectués par les membres du comité économique.

Le compte-rendu de la rencontre a été rendu disponible sur le site internet de la MRC et sur le site d'Onimiki. M. Lalonde souligne que le projet est un bel exemple de travail de collaboration entre le monde municipal et les communautés autochtones.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ (TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUTE VITESSE).

Les membres du conseil de la MRC ont été informés que le GIRAT prévoit avoir complété le projet Mobile A-T d'ici mars 2021. Il y aura donc intensification des travaux de façon importante dans les prochains mois afin d'atteindre ce nouvel échéancier.

M^{me} Bolduc souligne que M. Alexandre Binette, maire de Moffet, a été nommé président du GIRAT. Il pourra ainsi informer le conseil de l'état d'avancement de ce projet. M. Binette explique que le nouvel échéancier du projet Mobile A-T est le résultat d'un décret ministériel qui mentionne que les sommes prévues pour le projet doivent avoir été engagées pour mars 2021.

En ce qui a trait à la bonification du service d'internet haute vitesse au Témiscamingue, un premier appel de projets se terminera le 6 décembre. Il sera donc difficile de déposer un projet régional pour cette date. Toutefois, la Ville/MRC de Rouyn-Noranda et la MRC de Témiscamingue ont des discussions afin de déposer un projet régional pour le 2e et le 3e appel de projets. Des questions sont posées par M. Drouin qui s'interroge sur le moyen de distribution de l'internet haute vitesse et M. Charron s'interroge sur la couverture du projet. M^{me} Bolduc explique que pour l'instant ce sont des entreprises de câblodistributions qui ont été visées, et non, des entreprises qui offrent le service par satellite, étant donné la qualité très inégale de ce genre de service. Elle mentionne également que le but est d'offrir à l'ensemble du territoire un accès de qualité à internet haute vitesse.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE.

Au cours des derniers mois, un budget de 45 000 \$ a été alloué à la stratégie d'attractivité.

Il a été convenu entre M^{me} Bolduc, M^{me} Gironne et M^{me} Drolet-Marchant de créer de nouveaux mécanismes afin d'impliquer davantage les membres du conseil dans la stratégie d'attraction et de la planification stratégique du territoire. Au cours du mois de janvier, le conseil sera mis à contribution pour discuter des prochaines étapes.

11-19-392

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2019 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - SERVICES DE PROXIMITÉ - ENTENTE DE COOPÉRATION.

CONSIDÉRANT QUE la planification stratégique prévoit un axe sur la promotion et l'attraction du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir un partenariat entre la MRC de Témiscamingue et d'autres communautés qui vivent des défis semblables en termes d'attraction sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue désire participer au projet de « Coopération prospective-attractivité » avec le PETR Sud Lozère, le GAL Causses Cévennes, la communauté de Communes Erde et Gesvres et le Gal Canal Erde et Loire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de « Coopération prospective-attractivité » permet aux participants d'échanger des expériences et d'analyser des pratiques en termes d'attractivité, de gouvernance et de prospective et par le fait même, consolider ou voir de nouvelles façons de faire pour le maintien des services de proximité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue, à signer l'Accord de coopération pour la mise en œuvre de l'opération intitulée « Coopération prospective-attractivité ».

Information

SUIVI D'ENJEUX PONCTUELS - NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE.

Le 14 novembre dernier, une rencontre a eu lieu entre les membres du comité de travail « piscine » et les discussions se poursuivent. Quatre municipalités du territoire sont très actives et trois autres se disent très intéressées à avoir une nouvelle infrastructure aquatique au centre du Témiscamingue.

M^{me} Bolduc rappelle le mandat de la MRC de Témiscamingue au présent dossier, soit d'animer et d'accompagner les municipalités. La MRC n'ayant pas la compétence en matière d'infrastructures sportives, une municipalité ou un groupe de municipalités doit assumer le leadership pour les suites du dossier.

Le volet 3 du Fonds de développement du territoire (FDT) pourrait éventuellement être utilisé pour financer les prochaines étapes, suite à une demande déposée par une municipalité ou un groupe de municipalités.

11-19-393

SUIVI D'ENJEUX PONCTUELS - RÉFORME D'ÉDUCATION - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE SURSOIR À SA DÉCISION D'ABOLIR LES COMMISSIONS SCOLAIRES.

ATTENDU QUE le projet de loi no 40 sur la gouvernance scolaire a été déposé devant l'Assemblée nationale le 1^{er} octobre dernier;

ATTENDU QUE ce projet de loi vise notamment l'abolition des commissions scolaires et leur remplacement par des centres de services scolaires;

ATTENDU QUE l'éducation au Québec, et partout dans le monde, est l'assise même du développement des communautés;

ATTENDU QUE les objectifs poursuivis par ce projet de loi vont à l'encontre de la vitalité et de l'occupation dynamique des territoires;

ATTENDU QUE les commissions scolaires et leurs élus sont des acteurs importants du développement communautaire, social, culturel et économique de notre territoire;

ATTENDU QU'en vertu de la loi 122, le gouvernement du Québec a reconnu les municipalités et les MRC comme étant des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Témiscamingue et la Commission Scolaire du Lac-Témiscamingue ont établi des ententes-cadres de partenariat afin de partager des infrastructures culturelles et sportives essentielles au développement de leur clientèle respective;

ATTENDU QUE la centralisation des décisions, comme le prévoit le projet de loi 40, compromettrait gravement la qualité des services aux citoyens ainsi que le délai de réponse et est contraire au principe d'autonomie des gouvernements de proximité;

ATTENDU QUE le Comité administratif a recommandé au Conseil de la MRC d'adopter une résolution demandant au gouvernement du Québec de sursoir sa décision d'abolir les commissions scolaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.
- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue demande au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'abolir les commissions scolaires, de déposer son plan d'intervention en cette matière et identifiant les conséquences de ce plan et de mettre en place des états généraux sur l'avenir de l'éducation du Québec.
- **QUE** copie de cette résolution soit transmise à :
 - M. François Legault, premier ministre du Québec;
 - M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
 - M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-est, ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région d'Abitibi-Témiscamingue et ministre de la région du Nord-du-Québec;
 - M. Alain Fortier, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec;
 - M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
 - M^{me} Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec;

- M. Gaétan Gilbert, président de l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue;
- M. Pierre Rivard, président de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue;
- M. Pierre Corbeil, préfet de la MRC de la Vallée de l'Or;
- M. Sébastien D'Astous, préfet de la MRC d'Abitibi;
- M. Jaclin Bégin, préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- M^{me} Diane Dallaire, mairesse de la ville de Rouyn-Noranda;
- M^{me} Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue;
- M^{me} Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest.

Information CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

Les membres du conseil prennent acte du compte rendu de la rencontre de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) qui a eu lieu le 5 novembre dernier.

La prochaine rencontre de la CPAT aura lieu le 12 décembre prochain.

11-19-394 ADOPTION DU BUDGET 2020 (IPC : 2 %).

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se sont réunis le 2 novembre 2019 pour travailler sur le projet du budget 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet du budget 2020;

CONSIDÉRANT QUE pour le budget 2020, celui-ci sera indexé selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de juillet 2019, soit de 2 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le budget 2020, selon les dispositions suivantes :

1. Budget 2020 :

Distribution des quotes-parts nettes 2020 par postes et fonctions:

Postes et fonctions	2019		2020		Quotes-parts brutes 2020
	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	
1. Rémunération et frais de déplacement des élus	0 \$	289 000 \$	40 000 \$	330 868 \$	290 868 \$
2. Aménagement et développement régional	1 382 428 \$	1 219 281 \$	1 223 783 \$	1 066 618 \$	(157 165) \$
3. Gestion des cours d'eau	17 808 \$	72 089 \$	3 486 \$	56 405 \$	52 919 \$
4. Gestion financière et délégation des baux	618 716 \$	618 716 \$	931 439 \$	931 438 \$	0 \$

Postes et fonctions	2019		2020		Quotes-parts brutes 2020
	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	
5. Ressources forestières et agricoles	50 000 \$	54 000 \$	78 000 \$	78 000 \$	0 \$
6. Services collectifs – Aide financière	203 507 \$	253 207 \$	205 800 \$	258 500 \$	52 700 \$
7. Sécurité publique et incendie	117 339 \$	207 459 \$	118 864 \$	211 256 \$	92 391 \$
8. Administration	60 200 \$	307 871 \$	70 200 \$	316 010 \$	245 810 \$
9. Fonds d'intervention financière	12 948 \$	12 948 \$	12 770 \$	12 770 \$	0 \$
10. Développement économique	1 388 280 \$	1 388 280 \$	2 868 763 \$	2 868 763 \$	0 \$
11. Contributions – Corporation transport adapté	282 250 \$	282 250 \$	282 250 \$	282 250 \$	0 \$
12. Parc informatique	296 182 \$	445 556 \$	236 135 \$	382 443 \$	146 308 \$
13. Évaluation	156 500 \$	412 837 \$	173 375 \$	417 925 \$	244 550 \$
14. Cotisations aux organismes	0 \$	30 155 \$	0 \$	31 060 \$	31 060 \$
15. Programmes d'habitation	188 635 \$	188 635 \$	188 469 \$	188 469 \$	0 \$
16. Ententes intermunicipales	192 765 \$	192 765 \$	271 668 \$	271 668 \$	0 \$
17. Édifice	384 347 \$	384 347 \$	385 724 \$	385 724 \$	0 \$
18. Valorisation des matières résiduelles	1 134 434 \$	3 070 709 \$	1 433 626 \$	3 232 770 \$	1 799 144 \$
Total	6 486 339 \$	9 430 303 \$	8 524 352 \$	11 322 937 \$	2 798 585 \$

Contributions 2020 pour les municipalités locales :

Corporation du transport adapté	56 750 \$	Évaluation – Trois villes	91 350 \$
Pinces de désincarcération et évacuation médicale	47 299 \$	Sel et calcium et gestion cours d'eau	12 329 \$
Réseau incendie	20 000 \$	Rift	60 000 \$
Radios incendie	12 349 \$	Logiciel incendie	3 389 \$
Projet avertisseur fumée incendie	26 855 \$	Facturation transport relais écocentres locaux et contributions au REL	78 918 \$
Sécurité publique – Règlement anim.	4 361 \$	Logiciel évaluation fonc.	6 058 \$

Total : 419 658 \$

Contributions 2020 pour des ententes intermunicipales avec les municipalités locales participantes :

Entente santé-sécurité travail	71 880 \$	Entente urbanisme	40 036 \$
Entente ingénieur	26 097 \$	Total :	138 013 \$

Informations fiscales et financières

Quotes-parts nettes:			
v. Budget 2020	2 552 615 \$ – 0,155 \$ / 100 \$ – 168,00 \$ / habitant		
v. Budget 2019	2 701 980 \$ – 0,188 \$ / 100 \$ – 193,12 \$ / habitant		
v. Écart	(149 365 \$) – (0,033 \$) / 100 \$ – (25,12 \$) / habitant		
Évaluation foncière uniformisée 2020 :		1 651 357 003 \$	4,6 %
• Évaluation foncière uniformisée 2019 :		1 579 237 392 \$	
Population : 15 194			

1. Compensation de la collecte sélective (recyclage) de Recyc-Québec : la compensation à venir pour la prochaine année est estimée à 564 282 \$ et sera versée selon les modalités de Recyc-Québec.

Ces compensations sont reçues et conservées à la MRCT, conformément à l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles, sur l'ensemble du territoire.

2. Traitement des élus pour l'année 2020 :

	2017	2018	2019	2020
Réunion CA, conseil et extérieur de la MRCT	157,50 \$	159,39 \$	183,87 \$	187,55 \$
Réunion dans la MRCT	78,73 \$	80,30 \$	91,91 \$	93,74 \$
Selon règlement n° 202-06-2019 : Indexation annuelle IPC (2 % en 2020)				

3. Frais de déplacement et de séjour – élus et personnel pour l'année 2020 :

	2019 (ATNEO)	2019 (Hors ATNEO)	2020 (ATNEO)	2020 (Hors ATNEO)
Automobile	0,46 \$ / km	0,46 \$ / km	0,46 \$ / km	0,46 \$ / km
Avion, autobus, taxi	Coût réel	Coût réel	Coût réel	Coût réel
Déjeuner	10 \$	14 \$	10 \$	14 \$
Dîner	20 \$	40 \$	20 \$	40 \$
Souper	30 \$	40 \$	30 \$	40 \$
Coucher	Coût réel	Coût réel	Coût réel	Coût réel
Coucher parents / amis	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$

11-19-395

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 205-12-2019 DÉTERMINANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS (BUDGET) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS AINSI QUE LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS.

M. Daniel Barrette, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget), pour l'exercice financier 2020 et les contributions des municipalités ainsi que des territoires non organisés sera soumis au conseil, pour adoption à la prochaine séance du conseil.

Le but du règlement est de déterminer la répartition des quotes-parts et des contributions des municipalités locales et des territoires non organisés pour l'année 2020. Le règlement établira par le fait même, le taux de taxation pour TNO Laniel et TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue pour la prochaine année. Les informations visant à produire le règlement découlent du budget adopté pour l'année 2020, à la résolution n° 11-19-394.

Le projet de règlement a été déposé et les membres du conseil ont pu en prendre connaissance.

Information

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – RECOMMANDATION DU COMITÉ GAMME – PROPOSITION D'UN PROJET DE POLITIQUE POUR L'ANNÉE 2020.

Le projet de politique n'étant pas complété et le comité du GAMME ayant à se réunir à nouveau pour finaliser le projet, son adoption est reportée à la séance du mois de décembre.

PROJET DE LOI 37: LOI VISANT PRINCIPALEMENT À INSTITUER LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES ET INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 37 "*Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques du Québec*" confère au président du Conseil du trésor le pouvoir de déterminer les biens et les services pour lesquels le recours au Centre devient obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 37 confère un pouvoir semblable au ministre de la Santé et des Services sociaux et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'égard des organismes qui relèvent de leurs responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue considère qu'une telle centralisation des pouvoirs restreint les responsabilités actuellement dévolues aux dirigeants des institutions concernées dans la région et sur le territoire de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la *Loi pour assurer l'Occupation et la vitalité des territoires* qui a pour objet de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires, partout au Québec, en adaptant le cadre de gestion de l'Administration et en conviant les élus municipaux à agir en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE l'occupation du territoire n'est pas qu'une notion abstraite, mais que celle-ci s'incarne dans les propositions législatives du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE cette orientation réduira l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) de l'Abitibi-Témiscamingue aux marchés publics;

CONSIDÉRANT QUE les PME sont le cœur de toute diversification économique et permettent aux régions ressources une plus grande résilience en période de ralentissement économique;

CONSIDÉRANT QUE les approvisionnements gouvernementaux atteignent un montant de 9 milliards de dollars par année (soit environ 2,15 % du PIB nominal de la province);

CONSIDÉRANT QUE les achats du gouvernement du Québec constituent en soi un segment important de l'économie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue juge que le gouvernement du Québec devrait percevoir les dépenses du Gouvernement du Québec comme un levier de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue juge que le projet de loi 37 s'inscrit dans une logique strictement comptable incompatible avec le développement économique local et régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyé par M^{me} Sylvie Dulong

et résolu unanimement

- **DE RECOMMANDER** au ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le maintien des systèmes d'acquisition actuels et de le sensibiliser aux impacts potentiels de l'adoption d'un tel projet de *Loi sur les partenaires économiques de la région*.

11-19-397

DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ.

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Gilles Laplante
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue adopte la présente *Déclaration de la MRC de Témiscamingue pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité* telle que présentée dans laquelle la MRC de Témiscamingue se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :
 - Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;

- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

Information

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

11-19-398

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RECOMMANDATION DU CAGE CONCERNANT LE PROJET INCINÉRATEUR.

Sur demande de M. Alexandre Binette, le projet déposé auprès du conseil est amendé pour y inclure 2 nouveaux « considérant ».

CONSIDÉRANT QUE le projet d'incinérateur est sur la table depuis plus de six ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est allée en appel d'offres trois fois, mais que ceux-ci ont été non concluants;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation pour conclure un contrat de gré à gré avec une entreprise pour implanter la technologie d'incinération des matières résiduelles a été transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est toujours en attente d'une réponse pour ce dossier, après avoir documenté et bonifié le dossier, à la demande des fonctionnaires du bureau de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une ressource dédiée à faire avancer le dossier d'incinérateur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC mettra à jour, au besoin, les différentes études faites sur le projet incinérateur;

CONSIDÉRANT QUE ces études démontreront la rentabilité économique ainsi que le gain environnemental, notamment, en termes d'émission de GES;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 15 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Paquet
appuyé par M. Luc Lalonde

- et résolu unanimement
- **D'AUTORISER** l'embauche d'une ressource afin de poursuivre les démarches en lien avec l'implantation du projet d'un système d'incinération des déchets ultimes.
 - **DE RÉSERVER** un budget d'environ 50 000 \$ au projet d'incinérateur, à même l'enveloppe 2020 des Redevances pour les ressources naturelles.

11-19-399

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - PROJET INCINÉRATEUR - ENGAGEMENT FINANCIER DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QU'en 2007, la MRC de Témiscamingue a débuté l'implantation d'un centre de valorisation des matières résiduelles au Témiscamingue, celui-ci étant conçu en 3 phases, dont la première était la collecte du recyclage et des déchets;

CONSIDÉRANT QU'en 2011, la MRC a débuté la collecte à 3 voies au Témiscamingue (recyclage, compost et déchets);

CONSIDÉRANT QUE la 3e phase du projet était de valoriser les déchets, la MRC a réalisé une étude de pré faisabilité pour la conception d'un incinérateur; l'étude présentait diverses options de valorisation, basée sur un investissement d'environ 4 M \$;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, une mission exploratoire en France et en Suède a eu lieu, alors qu'une délégation d'élus a été visiter différentes technologies d'incinération des déchets et ont constaté que certains de ces sites convenaient aux réalités du Témiscamingue (grand territoire, population restreinte, région limitrophe);

CONSIDÉRANT QU'en 2015, diverses représentations ont eu lieu auprès du ministère de l'Environnement afin d'obtenir leur avis sur la faisabilité d'implanter un système d'incinération des déchets, à petite échelle, basé sur une technologie suédoise pour le traitement des gaz, dépassant les standards requis par le ministère;

CONSIDÉRANT QU'en 2016, un 1er appel d'offres a été lancé, sans qu'aucune soumission n'ait été déposée et qu'après validation auprès de potentiels fournisseurs, l'un d'eux a confirmé avoir eu un intérêt, mais que le projet s'évaluait à 15 M \$, alors que la MRC avait mis un seuil maximal de 8 M \$;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, un 2e appel d'offres a été lancé, après révision de certains critères et qu'une seule soumission a été déposée et que celle-ci était non conforme;

CONSIDÉRANT QU'en août 2017, la direction des opérations régionales du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a reçu une demande de la MRC de Témiscamingue pour analyser la possibilité d'obtenir une dérogation du ministre pour conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'en février 2018, une correspondance a été transmise à nouveau, auprès de la direction des opérations régionales du MAMOT, après que la MRC ait documenté le dossier, en collaboration avec un bureau d'avocats, pour répondre aux questionnements du ministère;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a suggéré qu'un nouvel appel d'offres soit lancé, identique à l'appel d'offres de 2017, pour valider à nouveau, si un potentiel fournisseur pouvait déposer une soumission;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé au lancement d'un 3e appel d'offres, le 27 septembre 2018, identique à l'appel d'offre de 2017, et qu'au terme de la date de clôture de celui-ci, aucune soumission n'a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le 28 novembre 2018, le conseil de la MRC, par voie de résolution, demandait à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une dérogation pour conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur pour la conception d'un système d'incinération des déchets pour la MRC de Témiscamingue.;

CONSIDÉRANT QUE depuis, plusieurs représentations ont été réalisées auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention de la dérogation, mais qu'une réponse tarde à venir, toutes les parties travaillant à trouver une solution;

CONSIDÉRANT QUE le 16 mars 2010, une convention de prêts et de subvention a été convenue entre la Fédération canadienne des municipalités, en sa qualité de fiduciaire du Fonds municipal vert (FMV) et la MRC de Témiscamingue a été signée pour un financement à la hauteur de 3 258 873 \$ (prêts à taux avantageux) et une subvention de 325 887 \$;

CONSIDÉRANT QU'en août 2017, un amendement à la convention du Fonds municipal vert (FMV) (dossier 10 273), un amendement a été signé auprès de la Fédération canadienne des municipalités pour prendre en compte l'évolution du dossier pour la phase 3 du projet, soit l'implantation d'un système d'incinérations des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance du 19 juin 2019, le conseil de la MRC s'est opposé à la demande de la Fédération canadienne des municipalités qui demandait la fermeture du dossier 10 273, vu les délais (résolution 06-19-241);

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'envoi de la résolution auprès des responsables, ceux-ci ont demandé une rencontre avec la préfète et la direction générale et que celle-ci a eu lieu le 18 novembre dernier, à Ottawa;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- **DE RÉITÉRER** auprès de la Fédération canadienne des municipalités, l'importance que revêt le financement établi dans

la convention de prêt et de subvention signée en 2010 et amendée en 2017, pour la réalisation de la phase 3 du Centre de valorisation des matières résiduelles du Témiscamingue.

- **DE CONFIRMER** auprès de la Fédération canadienne des municipalités que malgré le délai, la MRC de Témiscamingue a pour objectif la réalisation de la 3^e phase, et qu'à ce titre, conserve une marge de crédit temporaire de 4 M \$ et que selon les estimations, une économie d'environ 250 000 \$ sera possible annuellement, permettant ainsi le remboursement des prêts.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue, dès l'obtention d'une réponse positive pour la demande de dérogation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, envisage la construction et la conception du système d'incinération sur une période maximale de 30 mois (2 ans ½).
- **DE DÉPOSER** auprès de la Fédération canadienne des municipalités, le document « Conception et construction d'un système d'incinération des matières résiduelles – Août 2017 », qui traduit sommairement toutes les étapes réalisées jusqu'à maintenant.

Information

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - TRICENTRIS - JUGEMENT CONCERNANT UN LITIGE.

Dans la décision, le juge a conclu que les municipalités doivent passer par appel d'offres publiques en matière de tri des matières recyclables et que Tricentris n'est pas une entreprise visée par les diverses exceptions de la Loi.

Selon ce jugement, les contrats actuellement conclus entre Tricentris et la MRC de Vaudreuil-Soulanges auraient été conclus illégalement. En conséquence, le contrat actuellement en vigueur ne pourra être prolongé ou renouvelé une fois échu. Il en est de même pour le contrat conclu entre Tricentris et la Ville de Laval.

Tricentris fera appel du jugement.

11-19-400

SÉCURITÉ INCENDIE: MODIFICATIONS AU SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE.

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté le 18 octobre 2017 le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie*, chapitre S-3.4, à l'article 28 permet qu'une fois en vigueur, le schéma puisse être modifié en fonction de l'évolution technologique, d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable, pourvu qu'il demeure conforme aux orientations ministérielles. Il doit être modifié en fonction de nouvelles orientations ministérielles auxquelles il ne serait pas conforme;

ATTENDU QUE le 1^{er} janvier 2018, la municipalité de Laverlochère et d'Angliers se sont regroupés pour créer la municipalité de Laverlochère-Angliers;

ATTENDU QUE le 1^{er} janvier 2018, la municipalité de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et de Ville-Marie ont décidé de donner la responsabilité de la sécurité incendie à la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT);

ATTENDU QUE la MRC doit faire modifier le schéma révisé attesté 31 août 2017 pour refléter ces changements à l'organisation municipale sur son territoire;

ATTENDU QUE les modifications proposées ne modifient pas les objectifs de protection arrêtés par la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** le conseil de la MRC transmette la présente demande au ministère de la Sécurité publique en vue de modifier son schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie pour tenir compte de la municipalité de Laverlochère-Angliers et de l'ajout de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) et que les adaptations conséquentes au document soient apportées.

11-19-401

PHILANTHROPIE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QUE Philanthropie Abitibi-Témiscamingue (FCAT) est une fondation, membre des Fondations communautaires du Canada, créée en région pour la région et qu'elle a le souci de faire bénéficier les organismes de bienfaisance ou à caractère social ainsi que les entreprises d'économie sociale du territoire des montants rendus disponibles;

CONSIDÉRANT QUE Philanthropie Abitibi-Témiscamingue (FCAT), comme toutes les fondations communautaires, doit redonner à des donateurs reconnus par l'Agence du revenu du Canada (ARC);

CONSIDÉRANT QUE la MRC est reconnue par l'ARC depuis le 29 novembre 2018 et qu'elle peut servir d'intermédiaire entre Philanthropie Abitibi-Témiscamingue (FCAT) et le bénéficiaire d'une somme distribuée par la Fondation;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Philanthropie Abitibi-Témiscamingue informera la MRC des projets en cours sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue s'engage à transmettre tout montant qu'elle recevra de Philanthropie Abitibi-Témiscamingue (FCAT) à toute entreprise ou organisme d'économie sociale ou organisme sans but lucratif (OSBL) de son territoire tel que demandé par la Philanthropie Abitibi-Témiscamingue (FCAT).

11-19-402

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019.

CONSIDÉRANT les articles 966 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications ont été faites afin de s'assurer de la conformité du processus d'octroi de contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Michel Roy
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M^{me} Julie Desrochers, CPA, CGA, Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc., à titre de vérificatrice de la MRC de Témiscamingue pour l'année 2019.

Information

DÉPÔT DU RAPPORT DU CONSULTANT SUR UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE 13 TERRAINS DE VILLÉGIATURE, AU LAC GAUVIN, DANS LA VILLE DE BELLETERRE.

Depuis mai 2014, la MRC perçoit les loyers des camps de chasse et des chalets en location avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Ce mandat comprend aussi l'étude et le tirage au sort de lots de villégiature de 4000 mètres carrés ou plus en terres publiques. Le 20 mars 2019, le conseil de la MRC octroyait un contrat à Services conseil Arnaud Warolin (16 218\$) pour un inventaire terrain, le lotissement et la production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Gauvin (Belleterre). Le contrat est terminé, à la satisfaction de la MRC et du MERN.

L'échéancier et le budget ont été respectés.

Prochaines étapes

Il reste à la MRC à inscrire ces terrains au prochain tirage au sort (automne 2020).

C'est la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) qui gère les inscriptions et qui fait le tirage au sort.

Le tirage au sort de terrains de villégiature s'adresse à toute personne de 18 ans et plus (inscription : ± 31\$). Après le tirage au sort, la MRC convoque les gagnants, où ils choisissent un des 13 terrains disponibles. La MRC fait signer les baux.

Information

SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.

Les membres du conseil de la MRC prennent acte du projet de procès-verbal de la dernière séance du comité administratif de la MRC.

**Information AFFAIRES MUNICIPALES - INFORMATION FQM -
CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE
LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.**

Les municipalités ont exprimé par le passé leur insatisfaction quant à la hauteur de la contribution des municipalités dans le fonctionnement de la Sûreté du Québec.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a obtenu la promesse que la contribution des municipalités sera équivalente à 50% des frais sans dépasser ce ratio.

La FQM a également obtenu la promesse que l'augmentation de ces frais équivaldra à l'Indice des prix à la consommation plus 1%. Toutefois, le gouvernement a de son côté consenti un investissement de 80 millions de dollars de plus que prévu. De sorte que l'augmentation pour les municipalités pour les cinq prochaines années variera entre 2% et 7% selon la richesse foncière uniformisée et la population.

**Information AFFAIRES NOUVELLES - COUPE DE BOIS – RENCONTRE
DEMANDÉE AVEC LE MFFP.**

M. Charron demande s'il serait possible d'organiser une rencontre avec des représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin d'obtenir davantage d'informations sur les coupes de bois en cours dans le secteur de Laforce. M^{me} Bolduc confirme qu'une rencontre à cet effet sera planifiée.

**Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM,
ART. 150).**

Des questions sur les municipalités intéressées à la création d'une nouvelle infrastructure aquatique et de l'implication de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue au projet sont posées par des membres de l'assistance.

11-19-413 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 18 DÉCEMBRE 2019

Il est 21h22

Claire Bolduc, agr.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.

